



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 68330

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la pénurie de médecins des gens de mer constatée depuis plusieurs mois. Cette situation, existante notamment dans le secteur Grand Ouest de la France, perturbe sérieusement le déroulement des visites régulières d'aptitude des marins et entraîne plusieurs semaines d'attente. Cette réalité n'est pas compatible avec le rythme des embarquements et congés des navigants. Les conséquences sont également la fermeture de plusieurs sites tels que Morlaix, Audierne, Douarnenez depuis avril 2014, les sites du Guilvinec, de Concarneau ou de Nantes n'ont plus de médecins pour cause de non-remplacement. Les certificats d'aptitude sont pourtant indispensables aux navigants (qui, pour ceux au commerce ne peuvent bénéficier de dérogation) ou à toute autre personne souhaitant entamer une formation dans un lycée maritime ou dans une école de marine marchande. Alors que la 17e journée des gens de mer à Marseille s'est déroulée en septembre 2014, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet et plus globalement sur l'avenir du service de santé des gens de mer.

Texte de la réponse

Le Service de santé des gens de mer du ministère en charge des transports a connu des vacances de postes de médecins des gens de mer dans certains ports de la direction interrégionale de la mer nord - Atlantique Manche ouest. Le secrétariat d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, soucieux de pourvoir au remplacement de ces médecins, a demandé à ses services d'effectuer des recrutements au plus vite. Cette situation est en train de se normaliser. Le fonctionnement du service de santé des gens de mer à Nantes et Saint-Nazaire a retrouvé une situation pérenne avec la reprise du travail du médecin arrêté pour raison de maladie. Deux médecins ont été recrutés à temps plein pour les services médicaux de Concarneau, à compter du 8 décembre 2014, et du Guilvinec depuis le 2 janvier 2015. Ces deux derniers médecins ont bénéficié d'un temps adéquat de formation avant leur prise de poste effective. Le service de santé des gens de mer est une des missions prioritaires pour le secrétaire d'État chargé des transports, de la Mer et de la pêche. Il est très attaché au bon fonctionnement de ce département qui offre un service de proximité et de qualité, auprès des marins afin que ceux-ci puissent exercer leur métier dans des conditions optimales.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68330

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9234

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 959